

ACCORD DE TERRITOIRE 2026-2028

BASSINS VERSANTS JAUDY GUINDY BIZIEN ET GRAND TRIEUX



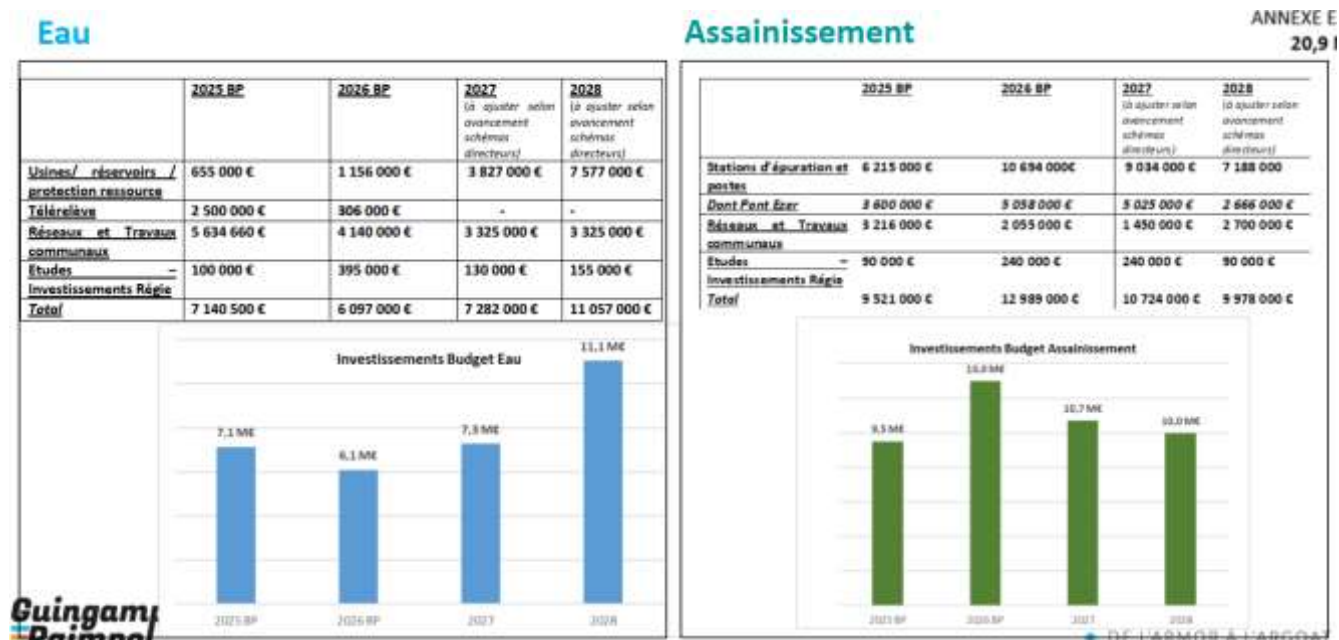
OBJECTIFS ET ATTENDUS DU PROGRAMME D' ACTIONS

VOLET PETIT CYCLE – territoire de GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMÉRATION

ANNEXE XXX

1. EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : DES OBJECTIFS AMBITIEUX PORTÉS PAR L'AGGLOMÉRATION POUR PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES USAGES SENSIBLES

Extraits des orientations budgétaires – conseil d'agglomération du 09/12/2025



2. DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

Dossier n°17400936 déposé le 15/04/2024, ayant fait l'objet :

- d'une autorisation de démarrage des travaux par courriel le 15/05/2025,
- d'un courrier de la délégation Armorique du 23/07/2025 **invitant la collectivité à intégrer cette opération dans l'accord de territoire à mettre en place en 2026.**

Contexte

Dans un contexte de préservation de la ressource en eau, Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite mener une politique d'économie d'eau en réduisant le prélèvement dans la ressource naturelle. Dans cet objectif de sobriété des usages de l'eau, Guingamp-Paimpol Eau a confié la prestation du déploiement de la télérelève à la société SAUR avec une mise en œuvre sous 2 ans. La télérelève est déjà en place sur le secteur de Paimpol depuis plusieurs années où une tarification saisonnière est appliquée.

Nombre d'abonnés concernés : environ 35 000 (territoire géré par l'Agglomération, en dehors des syndicats d'eau potable sur lesquels ce déploiement pourra également être proposé ultérieurement).

Objectifs

- **Information de l'usager optimisée et harmonisation du niveau de service des usagers** qui pourront bénéficier d'un dispositif « alerte fuites » et suivi conso sur application mobile ou en ligne sur tout le périmètre
- **Meilleur suivi du rendement et de la performance des réseaux** grâce à une meilleure connaissance des volumes facturés par secteurs de distribution en comparaison des volumes mis en distribution
- Meilleure réactivité et information des usagers en **période de sécheresse**, réactivité accrue (messages ciblés aux gros consommateurs, meilleur suivi des consommations)
- Développement d'une infrastructure LORAWAN **ouverte et interopérable** sur l'ensemble du périmètre d'eau potable
- Généralisation de la **tarification saisonnière** (6 mois / 6 mois), incitant à la sobriété, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'harmonisation et de convergence des tarifs sur la période 2026-2038, afin d'atteindre le niveau d'épargne patrimoniale suffisante pour répondre aux enjeux du territoire en matière d'eau potable et d'assainissement

Grâce à l'effet de sensibilisation et de responsabilisation des usagers et à l'appui à la localisation des fuites sur les réseaux, est fixé un objectif minimum de **38 000 m³ économisés** sur la consommation annuelle du territoire, soit 1% de la production assurée par les usines gérées par l'Agglomération. Cet objectif s'ajoute bien sûr aux autres actions d'amélioration de rendement des réseaux afin de poursuivre l'amélioration de l'efficacité du service public d'eau potable.

Avancement

L'essentiel des travaux (installation de 122 concentrateurs et de 34 500 modules sur compteurs adaptés à la technologie Lorawan) s'est déroulé en 2025, **la finalisation du déploiement est prévue en 2026**. Des actions de communication ont été réalisées en janvier 2026 auprès des usagers concernés, afin de leur expliquer les bénéfices de cette nouvelle technologie et de les inviter à accéder à leurs données de consommation via une application dédiée.

La généralisation de la tarification saisonnière est prévue en 2027.

3. TRAVAUX SUR LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRE DE LANLOUP

Les travaux programmés de réduction des eaux claires parasites (réhabilitation de réseaux – route de la Mer, 1 160 ml – 120 000 €) et d'amélioration de la connaissance (autosurveillance – 50 000 € - mesures de débit en entrée et sortie de la station ainsi que sur le réseau, préleveurs fixes en entrée et sortie de station) sur le système de Lanloup s'inscrivent dans la **démarche globale de issue du plan d'actions défini par le profil de baignade de BRÉHEC** (commune de Plouha, 2010), cf. les extraits ci-dessous, qui concerne à la fois les territoires de Guingamp Paimpol Agglomération et de Leff Armor Communauté.

Situations à risque

Rejet à risque		Situation à risque		Evaluation du risque	Durée probable de la contamination
Localisation	Fréquence	Conditions maritimes	Fréquence		
Mauvais branchements	Permanent	Toutes	/	Fort	/
Exutoires pluviaux	Temps de pluie	Toutes	/	Fort	inconnue
Poste de relèvement du Vieux Bréhec	Temps de pluie	inconnue	inconnue	Moyen	inconnue
Assainissement non collectif	Permanent	inconnue	inconnue	Moyen	inconnue
Agriculture	Temps de pluie	inconnue	inconnue	Moyen	inconnue
PR Bréhec	Temps de pluie (peu fréquent)	Toutes	/	Faible	inconnue
Lagunes de Lanloup	Permanent	toutes	Inconnue	Faible	inconnue

10. Conclusion et perspectives

La réalisation de ce profil de baignade a mis en évidence plusieurs sources de pollution potentielle de la plage du Palus :

- le réseau pluvial notamment lors de fortes pluies (lessivage),
- la non-conformité de certains ANC,
- la surverse de poste de relèvement par trop plein,
- les mauvais branchements d'eaux usées sur le pluvial,
- le rejet des lagunes de Lanloup,
- les pollutions accidentelles lors des vidanges de camping-cars.

La commune de Plouha se doit de mettre en place plusieurs actions visant à réduire ces pollutions :

- établir un schéma directeur d'assainissement pluvial,
- diagnostiquer et mettre aux normes ses ANC,
- réaliser une enquête des branchements des particuliers,
- réhabiliter le poste du Vieux Bréhec,
- s'assurer de la conformité de l'assainissement de ses campings,
- réaliser une campagne de prélèvement sur le Kergolo,
- sensibiliser le public.

4. TRAVAUX SUR LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRE DE PAIMPOL

Les travaux prévus sur le système d'assainissement de Paimpol visent à répondre aux enjeux mis en évidence en particulier par le **profil de vulnérabilité conchylicole de l'estuaire du Trieux et de la Baie de Paimpol**. Cette étude, menée entre 2020 et 2023, a en effet permis de construire un plan de 17 actions portant sur l'amélioration de la connaissance, la réalisation d'aménagements ou l'amélioration du fonctionnement, ou encore sur de la communication et de la sensibilisation.

Dans la continuité des actions déjà menées en ce sens depuis plusieurs années, Guingamp Paimpol Agglomération a validé par délibération du 24/09/2024 la poursuite de ce programme d'actions, qui porte notamment sur l'assainissement collectif.

Cf. en pages suivantes - fiches actions relatives à l'assainissement collectif du Profil de vulnérabilité conchylicole de l'Estuaire du Trieux et de la Baie de Paimpol

La **suppression des débordements liés à la surcharge hydraulique** constitue une cible prioritaire de ce programme sur l'ensemble du système d'assainissement, par des travaux de réhabilitation des réseaux (2 845 ml, 900 000 €) et de remise à niveau des capacités des postes de relèvement (Cruckin, Pont Canon, Champ de Foire, Kerroc'h), des actions de mise en conformité des branchements, et la recherche d'une optimisation des capacités de traitement, hydraulique et organique, de la station d'épuration.

- Réhabilitations de réseaux

Linéaire réhabilité – ml <i>Total 2 8445 ml, 900 000 €</i>	2026	2027	2028
<i>Paimpol</i>			
Quartier de Kerno		560	
Quai Armand Dayot		210	
Corniche four à Chaux			260
Rue de Pulbuec		715	
<i>Ploubazlanec</i>			
rue du Général de Gaulle		220	
rue de la Résistance	320		
cité du Calvaire			140
route du Guilers			240
route de Ploubazlanec			180

- Réfections de postes de relèvement

Calendrier établi conjointement avec le service de Police de l'eau de la DDTM, dans le cadre des restrictions d'urbanisme mises en place sur plusieurs systèmes d'assainissement du territoire.

Les priorisations d'intervention sur les postes de relèvement ne sont pas établies seulement sur la base de l'observation de surverses au cours des dernières années, mais aussi sur l'appréciation de la criticité des postes (analyse réalisée par Suez au regard des données de fonctionnement des postes) dans une approche intégrant l'ensemble de la chaîne de transfert.

€ HT	2026	2027	2028
PR Cruckin (travaux)	125 000 €	200 000 €	
PR Pont Canon (études et travaux)	15 000 €	150 000 €	150 000 €
PR Champ de Foire (études et travaux)	50 000 €	650 000 €	1 800 000 €
PR Kerroc'h (études et travaux)		118 500 €	270 000 €

Afin de répondre également à l'enjeu **micropolluants**, particulièrement sensible en amont d'une zone conchylicole, sont prévus une nouvelle campagne de mesures ainsi que la mise à jour du diagnostic vers l'amont et du plan d'actions.

VOLET	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
THEMATIQUE	CONNAISSANCE	
ACTION #1	MENER DES INVESTIGATIONS SUR LES RESEAUX ET LES OUVRAGES, REALISER DES CONTROLES DE BRANCHEMENTS, BANCARISER LA DONNEE	
Enjeu(x) stratégique(s)		
Lutter contre les pollutions directes / lutter contre les pollutions diffuses		
Description générale de l'action		
Un sous-dimensionnement, la vétusté ou des dysfonctionnements sur le système d'assainissement collectif (notamment les ouvrages de transfert et le réseau) peuvent être à l'origine de contaminations bactériennes, susceptibles d'impacter la qualité microbiologique des eaux continentales et littorales. De même, en sortie d'habitation, les branchements du réseau interne de collecte des particuliers au réseau d'assainissement collectif sont des sources de contamination potentielle en cas de branchements inversés ou non séparés, ou de défaut d'étanchéité des boîtes de branchement. Le défaut de branchement le plus impactant pour le milieu correspond au raccordement des eaux usées domestiques brutes (EU) au réseau pluvial (EP), qui achemine directement les effluents au milieu naturel, sans traitement. Mais le raccordement au réseau d'EU des EP, principalement issues des gouttières, augmentera de manière inutile le volume d'effluents à pomper au niveau des postes de relevage et à traiter au niveau des stations d'épuration. L'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, précise : « Le plan du réseau et des branchements est tenu à jour par le maître d'ouvrage [...] et fourni au service en charge du contrôle. »		
Démarches à entreprendre		Priorité
1.1	☐ Rechercher les tronçons de réseau défectueux (exfiltration d'eaux usées et entrées d'eaux claires parasites) en priorisant les secteurs en amont des postes de relevage possédant des trop-pleins	0
1.2	☐ Achever les contrôles de branchements dans les sous bassins contributeurs 1 prioritairement	0
1.3	☐ Mettre à jour la base de données des contrôles et la cartographier sous SIG de manière à faciliter les priorisations d'actions	1
1.4	☐ Etendre les contrôles de branchements aux habitats temporaires (mobil-homes) notamment pour les saisonniers et autres caravanings sur terrain privé	2

VOLET	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
THEMATIQUE	FONCTIONNEMENT
ACTION #2	INTERVENIR SUR LE RESEAU ET SES OUVRAGES

Enjeu(x) stratégique(s)
Lutter contre les pollutions directes / lutter contre les pollutions diffuses

Description générale de l'action
Les inversions de branchements au réseau collectif sont des sources de contaminations d'importance, notamment le raccordement des eaux usées dans le réseau pluvial, ce dernier se déversant le plus souvent dans le milieu naturel sans traitement particulier. Les défauts de branchement en sortie d'habitation sont les plus répandus. De manière plus occasionnelle, des erreurs de branchements d'installations temporaires (événementiel, chantiers) peuvent aussi avoir des impacts significatifs sur la qualité sanitaire des eaux, particulièrement lors des événements festifs rassemblant plusieurs milliers de visiteurs. La vétusté du réseau d'assainissement, à l'origine d'exfiltrations d'eaux usées et d'entrées d'eaux claires parasites, constitue également une source majeure de contamination microbiologique des eaux continentales et littorales. Le risque de pollution bactérienne peut être progressivement réduit par des interventions de réhabilitation des réseaux poreux (nécessitent généralement l'ouverture de tranchées sur la voirie), de mise en conformité des branchements et d'aménagements spécifiques visant à recueillir les eaux usées issues des cantonnements provisoires. Dans certains cas, des aides complémentaires aux dispositifs existants peuvent être envisagées pour la mise en conformité des branchements.

Démarches à entreprendre		Priorité
2.1	☐ Gérer les eaux usées pour l'événementiel en installant au besoin des ouvrages adaptés et contrôler les raccordements à l'arrivée et au départ	1
2.2	☐ Mettre en place des programmes concertés de travaux sur voirie et sur réseaux	1
2.3	☐ Exiger la mise en place de vanne à guillotine pour les constructions neuves, déverrouillable uniquement après contrôle de branchement classé conforme	1
2.4	☐ Rendre obligatoires les contrôles de branchement lors des mutations immobilières (règlement de service)	1
2.5	☐ Etudier la faisabilité d'un dispositif financier complémentaire à celui de l'AELB sous critère de ressources pour la mise aux normes des branchements non conformes	1

5. TRAVAUX SUR LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRE DE PLOUÉZEC

Le système d'assainissement de Plouézec est l'un des 9 systèmes du département auxquels la DDTM des Côtes d'Armor accorde une attention particulière, en raison de leurs dysfonctionnements, dont la persistance pourrait entraîner un **contentieux au niveau européen**. (source : comité stratégique de la MISEN des Côtes d'Armor, 07/05/2025) Le calendrier des actions prioritaires à mener sur ce système est donc établi en collaboration avec le service de Police de l'eau de la DDTM, notamment dans le cadre de l'établissement annuel des restrictions d'urbanisme que les systèmes non conformes de l'Agglomération.

Dans le contexte du renouvellement de l'arrêté préfectoral autorisant ce système, une **étude d'acceptabilité et d'incidences** a été lancée en 2022, et a nourri de nombreux échanges depuis avec la DDTM. Ceux-ci ont en particulier conduit le comité de pilotage à convenir de la pertinence d'ajouter, en sortie de station, une **zone de rejet végétalisée** visant à améliorer la qualité du rejet, notamment sur le **phosphore** (210 000 € HT de dépenses prévues en 2027-2028).

Avancement : Un porter à connaissance est en cours de préparation, tenant compte de ces réflexions, incluant l'argumentaire sur le dimensionnement du dispositif d'aération, permettant de porter la capacité nominale de la STEP de 4 850 à 5 500 EH, en lien avec une révision du zonage d'assainissement (Plouézec, Kerfot, Plouha-Bréhec) afin de mettre en cohérence les charges à traiter avec la capacité de la station. Les démarches seront ensuite lancées pour instruction et établissement du nouvel arrêté préfectoral, puis lancement de la maîtrise d'œuvre et des travaux.

Ces démarches s'accompagnent d'un **engagement de réduction de 20% les eaux claires parasites** sur le système d'assainissement, conjoint entre Guingamp Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté (pour le secteur Plouha-Bréhec raccordé sur ce système).

Les travaux réalisés ces dernières années (réhabilitations de réseaux, amélioration des capacités de pompage, mise en place de bâches de sécurisation) ont permis de réduire certains déversements, mais se traduisent aussi par une surcharge hydraulique de la station. **La résolution de cette problématique impactante pour le milieu et ses usages passe donc par une approche globale de l'ensemble de la chaîne de transfert et de traitement.**

- Réhabilitations de réseaux

Linéaire réhabilité – ml Total 1070 ml, 600 000 €	2026	2027	2028
Plouezec - Le Questel			300
Plouezec - Chemin de l'Etang			500
Kerfot - Rue des Ducs de Bretagne	270		

- Réfections de postes de relèvement

Calendrier établi conjointement avec le service de Police de l'eau de la DDTM, dans le cadre des restrictions d'urbanisme mises en place sur plusieurs systèmes d'assainissement du territoire.

Les priorisations d'intervention sur les postes de relèvement ne sont pas établies seulement sur la base de l'observation de surverses au cours des dernières années, mais aussi sur l'appréciation de la criticité des postes (analyse réalisée par Suez au regard des données de fonctionnement des postes) dans une approche intégrant l'ensemble de la chaîne de transfert.

€ HT	2026	2027	2028
PR Kervegan (travaux)	500 000 €		
PR Pont Huon (études et travaux)	6 500 €	100 000 €	30 000 €
PR Bréhec Plage (études et travaux)	172 500 €	300 000 €	
PR Correc (études et travaux)		110 000 €	100 000 €